

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2199

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire par la SCI EFF2 sur le terrain communautaire situé 132, avenue du 25° RTS**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire du terrain cadastré sous le numéro 123 de la section AX pour 3 989 mètres carrés et qui constitue un délaissé hors voirie depuis la réalisation du périphérique nord.

Ce terrain situé 132, avenue du 25° RTS à Lyon 9°, jouxte l'immeuble de bureaux de 1 000 mètres carrés utiles environ comportant 38 parcs de stationnement, appartenant à la SCI EFF2, représentée par monsieur Christophe Effantin et située 134, avenue du 25° RTS.

Ce terrain communautaire à fort dévers enserre à l'ouest et au sud le bâtiment à usage de bureaux de la SCI EFF2. Cette dernière a manifesté son intention d'acquérir le terrain nécessaire à la réalisation d'un parc de stationnement en superstructure de 28 places en façade sur l'avenue du 25° RTS ainsi que le terrain en pente inexploitable à l'arrière de ce bâtiment, représentant une surface totale de l'ordre de 2 165 mètres carrés.

Les modalités juridiques et financières de cette cession n'ayant pas encore été formalisées, il conviendrait donc, dans cette attente, d'autoriser la SCI EFF2 à déposer un permis de construire sur le terrain appartenant à la Communauté urbaine.

Cette autorisation ne permet pas à cette société d'entamer de quelconques travaux sur la propriété communautaire et ne vaut pas engagement de céder la propriété communautaire à ladite société ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

Autorise la SCI EFF2 ou toute société à elle substituée à déposer un permis de construire sur le terrain communautaire situé 132, avenue du 25° RTS à Lyon 9° et cadastré sous le numéro 123 de la section AX.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,